

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Roissy, le 25 février 2022

Résultats de la direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports en 2021

Malgré une baisse du trafic passagers de 65 % par rapport à l'année 2019, la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports (DIPA) affiche pour l'année 2021 des résultats significatifs illustrant la mobilisation constante de ses agents.

Compétente sur les plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, d'Orly et du Bourget, la DIPA a réalisé plus de 30 000 constatations, sur le flux des voyageurs et dans le fret, dont plus de 7 000 pour les seuls produits stupéfiants. Les saisies de stupéfiants sont en hausse de 89 % par rapport à l'année 2020 et représentent 64 % de plus que celles de 2019.

Sur ces trois aéroports, les douaniers ont ainsi appréhendé près de 17,1 tonnes de produits stupéfiants de toute nature et 250 082 doses de produits de synthèse, représentant une valeur de 110,4 millions d'euros. Les volumes de cannabis interceptés sont une nouvelle fois en augmentation, avec 1,8 tonne saisie, représentant un montant de plus de 5 millions d'euros (+39 % par rapport à 2020 et +250 % par rapport à 2019). Presque 2 tonnes de cocaïne ont été saisies, soulignant la mobilisation des douaniers de la DIPA dans le cadre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des "mules" en provenance de Guyane et du plan ministériel de lutte contre le trafic de stupéfiants.

A noter que les équipes de maître de chien anti-stupéfiants (EMCAS) sont à l'origine de la moitié des affaires réalisées à Orly. Sur Roissy, ce sont plus de 450 kg de stupéfiants (440 kg de cannabis sous différentes formes, 1 kg de drogues de synthèse et 18,5 kg de cocaïne) et près de 3 tonnes de khat saisis au titre de 2021 par les EMCAS.

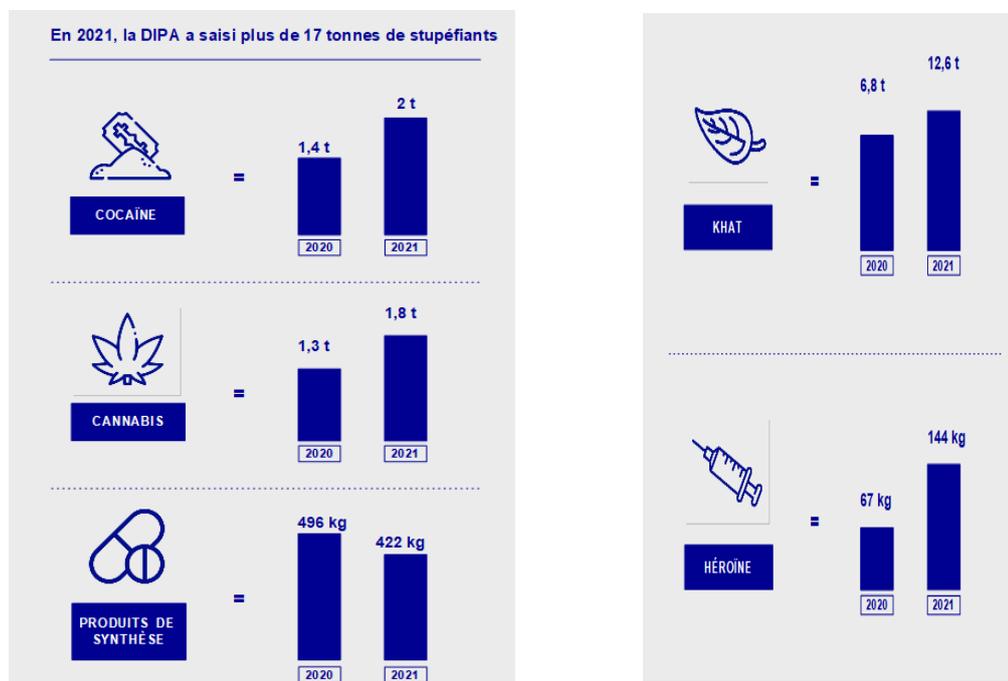
L'action de la DIPA ne concerne pas uniquement les stupéfiants. Les résultats obtenus sont également marquants s'agissant des missions de lutte contre les trafics qui lui sont confiées :

- contrefaçons : près de 2,4 millions d'articles saisis (4 513 constatations) soit 17 % de plus que l'an passé et 101 % de plus qu'en 2019 constituant une contribution de 26 % par la DIPA aux résultats nationaux, *parmi eux des timbres, jouets, maroquinerie, médicaments, textiles, nouvelles technologies, etc.* ;
- tabacs : 23,9 tonnes saisies représentant une valeur de 7,9 millions d'euros (5 151 constatations) ;
- manquements à l'obligation déclarative : 21,4 millions d'euros appréhendés à l'occasion de 825 contentieux (+90 %) ;
- armes, munitions, explosifs et parties d'armes : 244 articles saisis (30,3 % des saisies nationales) à l'occasion de 35 constatations ;

- protection du consommateur : 5 173 infractions en matière de normes relevées dont 2 038 contentieux relatifs aux médicaments (738 kg saisis) ; *pour exemple, en février 2021, la DIPA a saisi plus de 1 200 bijoux fantaisie non conformes du fait d'une teneur en nickel libéré supérieure au seuil réglementaire* ;
- denrées périssables : près de 30 tonnes de marchandises non autorisées à l'introduction sur le territoire saisis ;
- biens culturels et espèces menacées : respectivement 10 constatations et 167 constatations CITES ; *en guise d'illustration peut être citée la saisie de 35 crânes d'animaux repris à l'annexe II de la CITES saisis dans le fret, dissimulés au sein d'un colis en provenance du Cameroun et à destination des États-Unis.*

Dans le même temps, la DIPA a confirmé son rôle en matière de développement économique et de modernisation de la fiscalité. Plus d'un million de déclarations en douane déposées dans l'application DELTA-G¹ ont été traitées par les bureaux de douane des plates-formes et près de 33 millions de déclarations ont été appréhendées via le nouvel applicatif DELTA H7² entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021. DELTA H7 assure un traitement spécifique des colis de e-commerce, en complément des flux déclarés dans DELTA-X. Depuis le 1^{er} juillet 2021, les marchandises venant d'un pays tiers et d'une valeur intrinsèque de moins de 22 euros sont taxables à la TVA dès le 1^{er} euro. Cette réforme vise à rétablir une concurrence loyale entre les vendeurs situés dans l'Union européenne et ceux établis dans des pays tiers.

La DIPA a en outre largement contribué à la mission fiscale de la douane. Ses perceptions sont composées essentiellement des droits de douane, de la TVA à l'importation et des encaissements de taxes sur les produits pétroliers et les contributions indirectes (alcools, tabacs). En 2021, la DIPA a collecté 1,8 milliard d'euros au titre des droits et taxes et a redressé 12,1 millions d'euros.



Direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports - Secrétariat général interrégional
 Anne-Sophie VITOUX, *Secrétaire générale interrégionale* : 01.48.62.63.79 / 06.64.58.25.03
anne-sophie.vitoux@douane.finances.gouv.fr

- 1 DELTA-G : service en ligne dédié au dépôt de déclarations en douane de fret traditionnel (importation/exportation)
- 2 DELTA-H7 : service en ligne dédié aux déclarations relatives aux envois d'une valeur intrinsèque n'excédant pas 150 euros (uniquement à l'importation)